

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application de l'article R.121-19 du code de l'environnement

RELATIVE A LA CREATION D'UN CAMPING SUR LA COMMUNE DE COLLINE-BEAUMONT.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre de la phase amont, le code de l'environnement organise depuis le 1^{er} janvier 2017 une procédure de concertation préalable, principalement régie par les articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R 121-24.

Cette concertation préalable vise à permettre un débat sur l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques ou orientations du projet concerné, des enjeux socio-économiques associés, ainsi que des impacts significatifs de ce projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce débat contribue à aborder, le cas échéant, des solutions alternatives (y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre). Cette concertation préalable permet aussi d'anticiper les questions d'information et de participation du public après sa clôture.

ARTICLE 2 : Durée de la concertation préalable

15 jours consécutifs, du lundi 28 avril au jeudi 13 mai inclus.

ARTICLE 3 : Dossier et modalités de concertation

Le dossier de concertation sera tenu à disposition du public, en version numérique sur le site internet dédié, <https://www.registre-dematerialise.fr/6203> pendant la durée susvisée.

Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions : par voie électronique directement sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/6203>

ARTICLE 4 : SUITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Bilan de la concertation : Le bilan de la concertation sera établi conformément aux dispositions du code de l'environnement (articles L. 121-16, R-121-23, et R-121-24), dans les 3 mois au plus tard après la fin de la concertation. Il comprendra un bilan réalisé, présentant les mesures jugées nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de cette concertation. Ces documents seront publiés sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/6203>.